Acte à classer

068

2

5

6

En préparation

Pour signature

Prêt à transmettre

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

2_2022-06-27T14-26-00.00 (MI238352657)

Identifiant unique de l'acte :

027-200065787-20220620-068-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

68_2022_decision_modificative_1_budget_pole

liberal_ambulatoire

Date de décision :

20/06/2022

Nature de l'acte :

Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

Acte:

pesallpidobDM01PSLA 8620220... Multicanal: Non

Pièces jointes :

68 2022 decision m...

Type PJ: 70_DE - Délibération

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte :

TOUS

Classer

Annuler

Préparé **Transmis** Date 27/06/22 à 14:26

Date 27/06/22 à 14:26

Date 27/06/22 à 14:33 Accusé de réception

Par BUNEL Nadège

Par BUNEL Nadège



Nombre de conseillers :	56
En exercíce :	56
Présents	41
Votants par procuration	6
Absents	6
Total des votes	47

7. Finances locales 7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 14 juin 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel

TITULAIRES PRESENTS: M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. HANGARD, Mmc DUONG, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mmc CLUZEL, M. LEROUX, M. BEAUDOUIN, Mmc DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mmc ROSA, Mmc GAUTIER, M. VOSNIER, Mmc DUVAL, M.DARMOIS, Mme CABOT, Mme QUESNEY, M. BURET, Mme MONLON, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M.LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEN

SUPPLEANTS PRESENTS:, M. RABEL, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. DUCLOS, Mme QUEVAL, Mmc CACAUX, Mmc GLEMOT, M. VETEL, Mme MONTIER

TITULAIRES EXCUSES: Mmc DE ANDRES, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. LAMY, M. BARRE, Mmc LOUVEL, M. TIMON. M. DUCLOS, M. ROBILLOT

TITULAIRES ABSENTS: M. BEIGLE, M. GIRARD, M. LEROY, Mmc HAKI, M. LETELLIER, M. BAPTIST

PROCURATIONS: Mme DE ANDRES à M RABEL, M. LAMY à Mme DUONG, M. BARRE à M. MEAUDE, M. TIMON à Mme

ROSA, M. DUCLOS à M. CANTELOUP, M. ROBILLOT à Mme CACAUX

SECRETAIRE DE SEANCE : M. RUVEN

N° 68-2022 Décision Modificative n°1 – Budget Pôle Santé Libéral Ambulatoire

La présente décision modificative a pour objet de procéder aux ajustements nécessaires sur les crédits votés au budget primitif 2022 comme suit:

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 77 850 €, comprenant :

En dépenses :

- Avenants travaux (nature 2313), reprenant l'extension parking ainsi que la voirie lourde, les sèches mains et l'ossature bois, pour la somme de 16 850 euros.
- Equipement cabinet dentaire (nature 2188), pour la somme de 61 000 euros.

D/R	I/F	Fonction	Nature	Chapitr	Antenne	Libellé	Montant
D	1	510	2188	21	PSLA	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	61 000,00 €
D	1	510	2313	23	PSLA	CONSTRUCTIONS	16 850,00 €
						TOTAL	77 850,00 €

En recettes:

FCTVA (nature 10222), correspondant aux recettes des nouveaux travaux cités ci-dessus, représentant la somme de 12 770 euros.

> Accusé de réception en préfecture 027-200065787-20220620-068-BF Date de télétransmission : 27/06/2022 Date de réception préfecture : 27/06/2022

Emprunt (nature 1641) permettant l'équilibre de la décision modificative, d'un montant de 65 080 euros.

D/R	I/F	Fonction	Nature	Chapitr	Antenne	Libellé	Montant
R	I	510	10222	10	PSLA	F.C.T.V.A.	12 770,00 €
R	1	510	1641	16	MAISONMED	EMPRUNTS EN EUROS	65 080,00 €
-	!					TOTAL.	77 850,00 €

Aussi, au regard de ce qui précède,

VU le code général des collectivités territoriales ; VU le budget primitif 2022 délibéré le 04 avril 2022.

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget 2022,

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré A l'unanimité

➤ APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget Pôle Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle exposée ci-dessus pour un montant total de 77 850 € équilibré en section d'investissement à hauteur de 77 850 €.

Pont-Audemer, le 20 juin 2022 le Président qui certifie que la présente délibération a été adressée à la Préfecture de l'Eure

Michel LEROU